

ARRETE N°2024-07-AR-1169 SP STATIONNEMENT DES VEHICULES

Le MAIRE de GRANVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier le stationnement pour prévoir une meilleure rotation des véhicules **Rue Paul Poirier**.

ARRETE

ARTICLE 1 L'arrê	é municipal N°2024-05-AR-810 en date du 29/05/2024 est abrogé.
------------------	--

- <u>ARTICLE 2</u> Une zone bleue est instituée <u>du lundi au samedi de 09h00 à 19h00</u>, sauf les jours fériés, au N°26, Rue Paul Poirier soit sur une place.
- **ARTICLE 3** La durée du stationnement est fixée à **20 minutes**.
- La signalisation verticale (panneaux de police B6b3 + B50c + M1) et la signalisation horizontale seront mises en place par les Services de la Ville.

 Le présent arrêté prend effet dès la mise en place de la signalisation correspondante.
- La Directrice Générale des Services de la Mairie, le Commandant, Chef de la Circonscription de Police de Granville, le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

GRANVILLE. LE 24 JUILLET 2024

ARRETE N°2024-07-AR-1169

DESTINATAIRE	NOMBRE
Affichage	1
Police Pompiers Police. Municipale Pluricommunale	@@
Service Communication Office de Tourisme	@
Gilles MENARD Fany GARCION Jean-Marie WOJYLAC Nils HEDOUIN Marc HAMEAU Gaylord NIOBEY Anne-Lise BEAUJARD Manon DESVAGES Alexis COSSON-JAMES Guillaume VALLEE Cabinet du Maire Ludovic NICOLLE Pascal DRIEU Bastien LEMAILE Laurent HUIN Sylvain CLEMENT Services Techniques Marie BLANC-JUHEL Vincent GOUPIL Services Techniques	000000000000000000000000000000000000000